

## Baccalauréat professionnel

### ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

(Arrêté du 2 février 2022)

#### Sous-épreuve E33 : Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle – compléments au cahier des charges national

Il est conseillé de relire attentivement la définition de l'épreuve pour bien s'approprier sa finalité, ainsi que l'ensemble des compétences évaluées.

L'évaluation s'appuie sur tout ou partie des compétences du bloc 3 ainsi que sur les savoirs associés de ce même bloc.

Les compétences seront toutes évaluées dans leur globalité, mais il est possible de ne pas évaluer la totalité des sous-compétences. Une répartition des points attribués à chacune des compétences sur les sous-compétences qui la composent n'est pas attendue.

#### 1. Organisation de la sous-épreuve

La sous-épreuve comporte deux situations d'évaluation :

- évaluation en PFMP : un bilan est effectué en fin de période par le tuteur et le professeur de la spécialité sur l'ensemble des activités réalisées ;
- évaluation en centre de formation : l'élève élabore un dossier au cours de la PFMP puis répond à trois questions de savoirs associés en lien avec le bloc 3 (30 minutes maximum).

La PFMP est effectuée obligatoirement dans des services ou structures suivants :

- établissements de santé, structures médicosociales, structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap ;
- services d'aide à domicile.

#### 2. Préparation de la situation d'évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation se déroule en **centre de formation en fin d'année de première ou en terminale**. Elle prend appui sur un dossier rédigé par l'élève au cours d'une période de formation en **milieu professionnel (PFMP)**. Ce dossier, de 6 à 8 pages, annexes non comprises, en traitement de texte, présente des activités relatives à :

- **un dysfonctionnement, une anomalie, un évènement indésirable dans les activités menées au cours de la PFMP** : identification, origine, modalités de signalement à illustrer par un document professionnel, utilisé dans la structure d'accueil, conséquences possibles, proposition d'actions correctives ;
- **l'équipe de bionettoyage observée** : rôle et compétences de chacun, mode de communication utilisé, mode d'animation utilisé, planning d'activités en précisant les critères pris en compte, les points de vigilance, exemples d'actions dans un plan de formation.  
Il est conseillé à l'élève de passer une semaine au sein d'une équipe de bionettoyage pour appréhender la notion de coordination. La compétence de réalisation (entretien et décontamination) est évaluée dans le bloc 2

Le dossier est obligatoirement accompagné d'un document **attestant la durée de PFMP requise pour cette épreuve**, ainsi que d'une **fiche d'appréciation renseignée par le responsable de la structure**.

Les enseignants intervenant dans le bloc 3 sont chargés d'accompagner l'élève dans l'élaboration du plan et par la lecture du brouillon du dossier.

L'élève doit rendre son dossier à la date fixée par l'établissement et mentionnée sur sa convocation (convocation en format papier ou notée sur le carnet de liaison ou communiquée via l'ENT de l'établissement).

### **3. Déroulement de la sous-épreuve**

La sous-épreuve se déroule en 3 temps :

- **lecture des dossiers par les enseignants de la spécialité** intervenant dans le bloc 3 qui **rédigent trois questions de savoirs associés relatifs à ce bloc et en lien avec le contenu du dossier**. Le cahier des charges national propose une maquette de copie à remettre à l'élève ainsi qu'un document qui permet de sélectionner les savoirs à mobiliser ;
- **partie écrite pour l'élève qui est amené à répondre à ces questions**, sur un temps fixé par l'équipe pédagogique. La durée allouée à l'élève ne doit pas dépasser 30 minutes. Il peut avoir accès à son dossier pendant cette partie écrite ;
- **correction des réponses par les enseignants** suivant un barème établi par les correcteurs.

### **4. L'évaluation**

En l'absence du dossier et des documents exigés ou en cas de retard lors de leur remise, l'élève ne peut être interrogé et la note « 0 » sera attribuée à cette sous-épreuve.

En cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation, il convient :

- d'organiser une nouvelle situation d'évaluation seulement si cette absence est justifiée ;
- de noter « 0 » à la sous-épreuve concernée si l'absence n'est pas justifiée.

Les supports des situations d'évaluation, les grilles de notation, ainsi que les attestations de PFMP sont regroupés dans un dossier CCF pour chaque apprenant.

Ce dossier est mis à disposition des services des examens pour consultation éventuelle par les membres du jury final. Il est conservé par l'établissement pendant un an en cas de litige.

La note portée à l'U33 résulte de la somme de :

- de la rédaction du dossier sur 25 points ;
- des éléments de réponse aux trois questions de savoirs associés sur 15 points ;
- du bilan de la période de formation en milieu professionnel sur 40 points.

La commission pourra utiliser, en accord avec le choix de l'établissement :

- soit le fichier numérique Excel ;
- soit un fichier sous format papier extrait du cahier charges du CCF.